

ENSEIGNEMENT MEDICAL NIVEAU III (EM III)

STCW - Tableaux A-VI/4-1 et A-VI/4-2

Accès à la formation

- Avoir l'aptitude médicale des gens de mer à jour de moins de un an

Prérogatives

Enseignement médical de niveau III (EM III)

L'objectif de ce stage est de donner aux marins désignés comme responsables des soins médicaux les connaissances leur permettant d'effectuer, dans leur situation d'isolement et sous le contrôle du médecin consultant du CCMM, les gestes de soins d'urgence, normalement effectués par un infirmier diplômé, de manière à sauvegarder la vie des marins malades ou blessés, en attendant une évacuation vers une structure médicalisée ou l'intervention d'un médecin.

Formation

70 heures de cours

UV-PSEM (revalidation) 6 heures

UV-HPR 3 heures

HPR 1 Prévention des risques professionnels maritimes,

HPR 2 Hygiène :

- hygiène individuelles et collective

- prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord

HPR 3 Prévention des risques spécifiques (notamment coupe de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux

UV-SM Sémiologie Médicale, 8 heures

SM 1 Savoir effectuer l'examen d'un malade ;

SM 2 Savoir effectuer l'examen d'un blessé ;

SM 3 Savoir examiner un patient présentant des troubles du comportement et connaître les situations à l'origine d'un traumatisme psychologique

SM 4 Connaître les techniques particulières d'examen clinique et para-clinique

SM 5 Connaître les aspects administratifs, réglementaires et médico-légaux

UV-PI 2 heures

Connaître les principales maladies parasitaires et infectieuses et/ou sexuellement transmissibles (VIH, hépatite, accidents d'exposition au sang ...)

UV-SI Soins Infirmiers 40 heures

20h ⇔ Assurées par un Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI)

20h ⇔ Travaux pratiques au sein d'un service d'urgences hospitalier

UV-AMM Aide Médicale en Mer 7 heures

AMM 1 Aide médicale en mer ;

AMM 2 Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade ;

UVUV-HPI Hygiène et Pathologie Infectieuse 4 heures

HPI 1 Connaître les principales maladies parasitaires et infectieuses ;

HPI 2 Hygiène alimentaire et conservation des denrées alimentaires ;

Sanction

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW

INS.E.I.T.

Espace Nikaia

Avenue du Docteur Victor Robini

06200 NICE

Tél 04 97 18 11 33

Fax 04 93 18 02 01